

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 décembre 2017

DELIBERATION N° 261/12/2017 : EXERCICE 2018 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 21 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 décembre 2017.

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Christian PEREZ, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Jean-François GARRIGUES à Maxime BERAUDO, Paul GRAND à Christian MOULIS, Francis LABRUYERE à Jean-Martial DEJEAN, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS, Aline CASTILLO, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ



**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°229 du Conseil Communautaire en date du 05 Décembre 2017, relative au Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 ;

Après avoir rappelé au Conseil Communautaire le rapport présenté sur les orientations budgétaires et le débat qui s'est tenu en séance du 05 Décembre dernier ;

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce rapport, le projet de budget primitif 2018 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération présente les masses suivantes :

Section de Fonctionnement
Dépenses et Recettes équilibrées à 52 512 566 €

Section d'Investissement
Dépenses et Recettes équilibrées à 39 564 710 €

Soit un budget total équilibré à 92 077 276 €.

Ce projet de budget repose sur les éléments suivants :

En section de fonctionnement

En dépenses :

Les principaux postes concernent :

- Les frais de personnel (chapitre 012) restent le poste le plus important et sont estimés à 13 192 294 € soit en hausse maîtrisée par rapport à l'année dernière et représentent 31,2 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les reversements prévus au titre des attributions de compensation s'élèvent désormais à 11 050 549 €. Figure également au chapitre 014 (atténuations de produits) le prélèvement pour le fonds de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : celui-ci est estimé à hauteur de de 1 840 000 €.
- Le montant des subventions aux associations et autres organismes figurant au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) s'établit à hauteur de 4 014 844 €.
- Le poste des charges financières (chapitre 66) est estimé à 1 645 000 € et représente 3,9 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En recettes :

Il s'agit principalement du produit de la fiscalité et des concours financiers de l'Etat.

En ce qui concerne le produit de la fiscalité, compte tenu des indicateurs nationaux estimés à ce jour et de l'évolution physique des bases, il est attendu à :

- 24 800 000 € au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières (bâtie et non bâtie) et de la cotisation foncière des entreprises
- 5 200 000 € pour la cotisation à la valeur ajoutée (CVAE)
- 1 589 000 € pour la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- 547 000 € pour l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- 8 179 000 € pour la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM)

On note également au chapitre 73 (impôts et taxes) le fonds de péréquation intercommunale des ressources (FPIC), matérialisant la péréquation horizontale entre les territoires pour un montant prudentiel de 696 000 €.

En ce qui concerne les concours financiers de l'Etat :

- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est prévue à hauteur de 6 056 000 € et connaît une stagnation après 4 ans de baisse et une minoration globale 2,65 M€.
- Les compensations d'exonération sont en baisse et prévues pour un montant de 731 000 €.

L'épargne brute de fonctionnement dégagée permet alors de couvrir avec les recettes propres d'investissement, le remboursement du capital de la dette selon les règles d'équilibre de la M14.

En section d'investissement

Le présent projet de budget est établi en investissement avec une hypothèse d'emprunt d'équilibre à 20 155 510 €.

Ce projet de budget primitif permet de financer des dépenses d'équipement pour un montant global de 22 486 288 €. Les principaux dossiers d'investissement seront dotés en 2018 des sommes suivantes :

- Enveloppe globale voirie : 2 800 K€.
- Poursuite des travaux sur le boulevard Urbain Ouest : 6 200 K€
- Aménagements urbains « cœur de ville » : 3 750 K€
- Continuité des travaux de voirie et d'embellissement de l'avenue de Mayenne : 1 420 K€
- L'ensemble des Fonds de Concours destinés à participer au co-financement des projets structurants d'investissements sur le territoire : 1 137 k€
- La rénovation thermique du bâtiment du Ramierou (Jeunesse) : 468 K€
- Acquisition foncière : 355 K€ (dont 175 K€ pour le Boulevard Urbain Ouest)
- Aide à la pierre (hors délégation crédits de l'Etat) : 100 K€.
- Aides à la pierre de l'Etat dont le Grand Montauban est délégataire et qui figurent également en recettes d'investissement : 182 K€.
- La finalisation des Aménagements de la rue Pasteur Louis Lafon : 520 K€.
- Aides en faveur de l'immobilier d'entreprises (Fonds Communautaire d'Intervention Economique - FCIE) : 350 K€.

Enfin, plus de 1 474 K€ sont destinés aux dépenses nécessaires au maintien du patrimoine et des équipements.

Est également inscrite en recettes, le montant du F.C.T.V.A à hauteur de 1 800 K€.

Compte tenu de ces éléments, la section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

F/I	R/O	DEPENSE			RECETTE			
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition	
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	9 537 049	70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 186 407	
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	13 192 294	73	IMPOTS ET TAXES	41 116 900	
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 104 549	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 480 323	
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 299 732	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300 600	
		66	CHARGES FINANCIERES	1 645 000	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 050	
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	471 500	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000	
		Total Dépenses Réelles Fonctionnement				42 250 124	Total Recettes Réelles Fonctionnement	
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 591 279			
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		2 671 163	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	383 286
		Total Dépenses Ordre Fonctionnement				10 262 442	Total Recettes Ordre Fonctionnement	
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT				52 512 566	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		52 512 566

F/I	R/O	DEPENSE			RECETTE			
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition	
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 183 100	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 238 710	
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 669 789	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 800 000	
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	641 000	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 848 558	
		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 300 400	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	415 000	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 029 330				
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 515 558				
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 842 247				
	Total Dépenses Réelles Investissement				39 181 424	Total Recettes Réelles Investissement		29 302 268
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		383 286	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 671 163
						021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 591 279
Total Dépenses Ordre Investissement				383 286	Total Recettes Ordre Investissement		10 262 442	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				39 564 710	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		39 564 710	

TOTAL DEPENSES	92 077 276	TOTAL RECETTES	92 077 276
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version règlementaire et détaillée du Budget Primitif Principal 2018, avec la convocation de la présente séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 décembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif Principal pour l'exercice 2018.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif Principal pour l'exercice 2018.

ADOPTÉE PAR 36 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

28 DEC. 2017

De sa publication le :

28 DEC. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 décembre 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

